

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 18 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation interne de la direction générale des étrangers en France

NOR : INTV1804630A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation interne de la direction générale des étrangers en France ;

Vu l'avis du comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France du 21 décembre 2017,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 12 août 2013 susvisé est modifié conformément aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

**Art. 2.** – L'article 8 est ainsi rédigé :

« Art. 8. – La sous-direction de l'accès à la nationalité française comprend :

- « – le bureau des décrets de naturalisation ;
- « – le bureau des déclarations de nationalité ;
- « – le bureau des affaires juridiques, du précontentieux et du contentieux ;
- « – le bureau de l'appui au pilotage ;
- « – le bureau de l'informatique et du système d'information ;
- « – le bureau du courrier réservé ;
- « – le bureau de l'administration générale. »

**Art. 3.** – L'article 11 est ainsi modifié :

Le sixième alinéa est remplacé par les mots : « – le bureau de la logistique. »

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 juillet 2018.

GÉRARD COLLOMB